

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1301 27/10/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 octobre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Barra (Pierre), surveillant contractuel, débarqué à Djibouti le 19 septembre 1953, est remis à la disposition du Directeur des Travaux publics pour servir à la Subdivision des Routes, pour compter de la même date. M. Beltrame (Edouard), comptable contractuel, arrivé au Territoire le 13 octobre 1953, est remis à la disposition du Directeur des Travaux publics pour être affecté à la Subdivision administrative des Travaux publics, pour compter du 13 octobre 1953.